

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1212)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 85

présenté par
Mme Cariou

ARTICLE 13

À la fin de l'alinéa 24, substituer aux mots :

« des impôts ou sur une période différents de ceux mentionnés dans la plainte ou la dénonciation initiale »

les mots :

« d'autres impôts ou taxes ou sur une période différente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.